

Lettre d'Hubert Guérin à Georges Bidault sur la situation aux Indes néerlandaises (La Haye, 13 novembre 1945)

Légende: Le 13 novembre 1945, Hubert Guérin, ambassadeur de France aux Pays-Bas, adresse à Georges Bidault, ministre français des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il revient sur la déclaration faite le 6 novembre par Hubertus Johannes van Mook, gouverneur général intérimaire des Indes néerlandaises, sur la politique menée par les Pays-Bas en Indonésie. Hubert Guérin décrit les différentes réactions à la déclaration et relate les principaux points du programme visant à établir le statut futur de l'Indonésie.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_d_hubert_guerin_a_georges_bidault_sur_la_situation_aux_indes_neerlandaises_la_haye_13_novembre_1945-fr-fbf402b6-7147-4610-bcbc-6568d5659528.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

3 copies

13 Novembre 1945.

M. Hubert Guérin
Ambassadeur de France au Pays-Bas

à

Son Excellence Monsieur Georges Bidault
Ministre des Affaires Etrangères

Situation aux Indes Néerlandaises.

La presse a publié le texte de la déclaration que le Gouverneur Général intérimaire des Indes Néerlandaises, M. Van Mook, avait faite il y a quelques jours et qui apporte un programme précis pour l'établissement du statut futur de l'Indonésie. Les journaux hollandais ont pris soin de souligner que ce programme ne constituait que la confirmation et le développement des idées émises par la Reine dans le discours radiodiffusé qu'elle avait prononcé le 6 décembre 1942 à Londres. J'adresse sous ce pli au Département un résumé des principaux points de la déclaration du Dr. Van Mook. Celle-ci a été, comme il fallait s'y attendre, mal accueillie par Soekarno. Le leader nationaliste a déclaré aux représentants de la presse que les Indonésiens ne voulaient avoir rien à faire avec le Royaume des Pays-Bas. Il a reproché aux Hollandais d'avoir laissé sans défense les Indonésiens, de les avoir livrés pieds et poings liés aux Japonais et de vouloir reprendre aujourd'hui leur régime ancien d'exploitation coloniale.

La Situation ne semble pas avoir évolué depuis lors. L'attitude britannique devenue contradictoire, puisque les journaux anglais persistent dans leurs critiques à l'adresse du Gouvernement néerlandais, bien que d'après ce que m'a dit hier le Ministre adjoint des Affaires Etrangères, M. van Royen, la déclaration de M. Van Mook ait été assez favorablement accueillie dans les milieux officiels de Londres.

M. Van Royen paraissait satisfait, énergique que les forces britanniques viennent d'exercer à Sourabaya. Il souhaite qu'elle puisse constituer le point de départ d'une "tache d'huile" et que la pacification s'étende depuis là, puisqu'elle ne semble pas s'amorcer à Batavia, ou la coexistence du pseudo gouvernement indonésien avec le Gouvernement général néerlandais prolonge une situation aussi fâcheuse que paradoxale.

L'ancien Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères néerlandais à Londres, M. de Bylandt, qui avait été nommé récemment Ministre des Pays-Bas auprès du Gouvernement italien, vient d'être désigné comme conseiller politique de M. Van Mook. Il est déjà parti pour Batavia et remplira des fonctions analogues à celles que M. Denning exerce auprès de l'Amiral Mountbatten. Sans doute M. Van Kieffens a-t-il jugé à propos dans cette période particulièrement délicate d'adjointre à M. Van Mook un de ses collaborateurs les plus expérimentés et qui est, au surplus, particulièrement informé des affaires britanniques. Cette mission n'aura d'ailleurs qu'un caractère temporaire, et M. de Bylandt reste titulaire du poste de Rome./.

POINTS PRINCIPAUX DE LA DECLARATION DE
M. VAN MOOK, GOUVERNEUR GENERAL INTERIMAIRE DES
INDES NEERLANDAISES.

- 1) Le danger qui menaçait les internés européens libérés semblant être écarté et une amélioration semblant s'être manifestée en ce qui concerne la liberté de parole et de contact, le Gouvernement estime que plus rien ne s'oppose à ce qu'il fasse connaître son programme, qui est fondé sur le discours radiodiffusé de la Reine Wilhelmine.
- 2) Le Gouvernement reconnaît le désir légitime de l'Indonésie d'avoir son existence nationale propre.
- 3) Il est convaincu que ce désir peut être réalisé par la voie de l'évolution légale, en faisant appel à une collaboration loyale entre Indonésiens et Néerlandais.
- 4) On envisage à cet effet de faire à bref délai des Indes Néerlandaises un associé au sein d'un Royaume qui sera formé de telle sorte qu'il garantira le respect de l'amour-propre de tous les peuples qui le constitueront.
- 5) Le Gouvernement légal des Indes Néerlandaises sera réorganisé. Il comprendra un parlement constitué sur des bases démocratiques composé en majorité d'Indigènes, et un Conseil des Ministres placé directement sous l'autorité du Gouverneur-général représentant de la Couronne.
- 6) Les règlements et les institutions qui sont fondés sur une discrimination de races devront disparaître ou seront réformés. Les Indonésiens seront désormais admis sur un pied d'égalité dans tous les emplois administratifs, même dans les postes les plus élevés. Il en sera de même dans les emplois de la vie économique. L'enseignement sera réorganisé en vue de supprimer la présence d'analphabètes en Indonésie; il sera ouvert à tous les enfants sans distinction.
- 7) La langue indonésienne sera reconnue comme langue officielle à côté de la langue néerlandaise.
- 8) L'administration adoptera une politique économique qui sera dirigée en vue d'assurer au plus tôt la restauration du pays et le bien-être du peuple.
- 9) On s'efforcera par tous les moyens, et notamment grâce à une plus grande industrialisation, d'augmenter la production et d'assurer une meilleure répartition des revenus nationaux, la formation de capital indigène sera également favorisée.
- 10) Des mesures importantes seront prises dans le domaine social
- 11) Il sera procédé à un assainissement monétaire dans le plus bref délai, de façon à consolider la position de l'Indonésie dans le monde, en tenant compte de sa situation économique et financière.
- 12) Une armée forte sera organisée sur la base du service général. Tous les Indigènes d'Indonésie, quelle que soit leur race, prendront part aux charges de la défense
- 13) La reconstruction de l'Indonésie ne pourra se faire qu'avec le concours de tous, Néerlandais et Indonésiens de races différentes. Le Gouvernement fait donc appel au concours de tous; il reconnaît que l'occupation japonaise, la propagande japonaise et

.....

La situation dans laquelle se trouvaient les Indonésiens isolés du reste du monde, ont amené certains d'entre eux à se livrer à des actes qu'ils n'auraient pas commis en d'autres circonstances. Le Gouvernement estime que l'on doit tenir compte de cette situation spéciale; il est disposé à passer l'éponge sur le passé, en soulignant toutefois qu'aucune mesure de clémence ne pourra être appliquée à l'égard de ceux qui ont volontairement collaboré avec l'occupant. Ces derniers seront jugés par les tribunaux compétents.

- 14) Les armes distribuées illégalement par l'ennemi à des gens qui n'ont aucun droit de les porter, de même que celles qui ont été volées, devront être remises aux autorités alliées. Le port d'armes ne sera autorisé qu'à ceux qui en ont le droit de par leurs fonctions ou à ceux qui ont été autorisés par l'autorité légale.
- 15) Le Gouvernement a l'intention de convoquer le plus tôt possible la Conférence de la Table Ronde qui a été prévue. Mais pour cela, il est nécessaire que l'ordre soit rétabli, afin que l'on puisse procéder dans le calme à la désignation des délégués indonésiens.